Employés de centre de tri ou d'incinération

Recommandations concernant les employés de centre de tri ou d'incinération durant l'épidémie de COVID-19.

Accueil sur site :

- Suspendre le temps de la pandémie l'accès du site au public et rappeler l'interdiction de récupération des déchets sur le site
- Remettre les documents de transport par courriel à l'agent d'accueil du site, à défaut derrière une barrière rigide transparente
- ❖ Eviter la signature des documents ou utilisez un stylo à usage unique
- Rester à l'écart des autres personnes lors de la pesée sur le pont bascule en respectant les consignes de distanciations sociales 1.50 mètre.

Déchargement des bennes - chauffeur BOM

- ❖ Matérialiser les zones d'attente chauffeurs et gérez la file d'attente
- Le chauffeur doit rester dans la cabine du véhicule pour limiter les contacts directs
- Décharger sans sortir du camion
- ❖ Pour la pesée à vide : rester à l'écart des autres personnes et respecter les mesures de distanciations sociales 1.50 mètre.

Postes dans l'usine :

- Constituer des binômes ou trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre
- Organiser les horaires de travail et les pauses
 - Modifier les amplitudes horaires
 - Fractionner les pauses
 - Augmenter le temps dédié au nettoyage etc....
 - Organiser départ en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes sur site et au vestiaire si le passage y est nécessaire
- ❖ Privilégier les outils individuels marqués, en cas d'impossibilité, les outils doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de journée de travail.
- ❖ Mettre à disposition de chaque salarié du matériel d'hygiène en quantité suffisante (kit quotidien nomade pour les rondiers et fixe en salle de quart) :
 - hygiène des mains : soluté hydro-alcoolique
 - gestion des déchets : sac poubelle ou poubelle à pédale
 - lingette désinfectante pré-imprégnée...
- Afficher « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun »
- ❖ Etablir un plan de nettoyage avec périodicité et suivi de toutes les surfaces susceptibles d'être en contact avec les mains: les poignées de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs... ainsi que des vestiaires
- Pendant la pandémie, condamnez les fontaines à eau : fournissez des bouteilles d'eau en nombre suffisant
- Reporter les contrôles techniques programmés chaque fois que possible
- Etablir un plan de nettoyage avec périodicité et suivi

- surface de travail
- chariot automoteur, pelle, grappin,
- Prévoir un plan de nettoyage des vêtements de travail : bleu, gilet haute visibilité, parka, casque, gestion des gants de manutention...

Conducteur salle de contrôle : centre d'incinération

- Limiter le nombre de conducteurs présents simultanément dans la salle de contrôle
- Communiquer à distance avec les équipes du site (talkies...)
- Nettoyer régulièrement les salles de contrôle / écrans micros, talkies...)
- ❖ Doter si possible les salariés de classeurs / de consignes numériques et attribuez un outil informatique par utilisateur et par vacation, en veillant au nettoyage du matériel lors des passages de relais.

Pontier:

- Nettoyer le matériel siège, commande et vitre à chaque prise de poste
- ❖ Isoler si possible le poste au moyen de barrières en plexiglass afin de l'isoler du reste de la salle de contrôle

Agent de maintenance : voir la fiche agent de maintenance

Rondier : réétudier les rondes :

- Possibilités d'horaires décalés, de plages horaires étendues afin de réduire le turnover au même poste.
- Privilégier les rondes à un agent et non à deux ou plus partout où c'est possible, en sécurité.
- ❖ Doter les salariés d'un kit hygiène mobile (soluté hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes).
- ❖ Doter les salariés d'un talkie ou prévoir un dispositif de sécurité travailleur isolé (système de télécommande qui transmet une alarme en cas de défaillance du travailleur isolé)

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesures de l'évolution de la situation

Voir aussi:

- COVID-19 Prévention commune
- COVID-19 Obligations employeur
- COVID-19 Conduite à tenir pour les salariés à risque de développer une forme grave de COVID-19

Sources:

- Ministère des Solidarités et de la Santé gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France

- Société Française de Médecine du Travail Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé